

**Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux**

Marseille, le **23 JUIN 2026**

Affaire suivie par :

Tél: 04.84.35.42.71

patrick.bartolini@bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossier n°2026-45-ENREG

**Avis de consultation du public
Société NETEXIAL à Berre l'Etang**

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 18 juin 2026, il sera procédé sur le territoire de la commune de Berre l'Etang à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la société NETEXIAL, en vue de régulariser ses activités de blanchisserie au 56, allée Henri Becquerel, 13130 Berre l'Etang

Cette activité relève de la rubrique : 2340-1, blanchisserie – laverie de linge pour 10500 t/j

La consultation se déroulera pendant 4 semaines, **du 17 août 2026 jusqu' au 14 septembre 2026 inclus**, en mairie de Berre l'Etang.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public, pendant la durée de la consultation :
– à la mairie de **Berre l'Etang** pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, à l'adresse suivante : Pôle urbanisme et développement de la commune de Berre l'Etang, place du Souvenir Français, bâtiment Cadascorum, dernier étage, accessible uniquement sur RDV en contactant au préalable au 04 42 74 93 43 / urbanisme@berreletang.fr

– sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Les observations et proposition du public sur le projet pourront être formulées, pendant la durée de la consultation du public :

– sur le registre de consultation du public ouvert à cet effet, à la mairie de Berre l'Etang pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, à l'adresse suivante : Pôle urbanisme et développement de la commune de Berre l'Etang, place du Souvenir Français, bâtiment Cadascorum, dernier étage, accessible uniquement sur RDV en contactant au préalable au 04 42 74 93 43 / urbanisme@berreletang.fr

– par voie électronique à l'adresse suivante : pref-cpnetexial@bouches-du-rhone.gouv.fr

– par correspondance adressée, avant la fin du délai de consultation du public, au préfet des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement - bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06

L'identité de la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations pourront être demandées est : M. Bruno GIANNESINI, ingénieur environnement- Direction industrielle – NETEXIAL - mail : bruno.giannesini@netexial.com tél : 06 98 54 51 95

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral de refus ou d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, qui sera publié sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pour le préfet
La cheffe du bureau des installations et travaux
réglementés pour la protection des milieux


Karine RUGANI